



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 57699

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées et aux personnes handicapées la douloureuse question de la maltraitance physique et psychologique des personnes âgées. Il lui rappelle qu'à ce jour il existe un flou juridique sur cette question puisque il est impossible, dans l'exercice d'une mesure de tutelle, d'interdire concrètement à un tiers de visiter une personne âgée dépendante, et de s'opposer juridiquement à cette visite si une maltraitance psychologique, voire physique, est avérée. Il souligne que le voile du silence s'est levé peu à peu sur cette question, et que ces situations de plus en plus nombreuses appellent, à plus forte raison, une réponse humaine, rapide et adaptée en termes juridiques. Il lui demande en conséquence de lui préciser son avis sur cette question, de lui rappeler les textes en vigueur, et de lui indiquer les mesures que pourrait prendre le Gouvernement pour remédier à une situation devenue inacceptable.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57699

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées et personnes handicapées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 917